



Transmettre et soutenir l'envie d'entreprendre

La création d'entreprises constitue un enjeu majeur pour le tissu d'entreprises de la région Lorraine. Aussi, en m'engageant dans le fonds de dotation entrepreneurial d'ALEXIS – Lorraine, je souhaite pouvoir vous associer à une mission de promotion et de professionnalisation de la création d'entreprises.

Plus encore de participer à la structuration d'une réflexion collective des décideurs lorrains autour et à partir des actions développées par ALEXIS-Lorraine depuis plus de 30 ans en faveur de l'entrepreneuriat. L'enjeu : aider chaque année à la création de quelques 400 entreprises nouvelles générant plus de 1 000 emplois. Ce défi s'inscrit dans le respect d'une certaine éthique et les exigences d'une mission d'utilité générale, aussi je vous remercie de m'accompagner pleinement dans ce projet.

Thierry CHAPUSOT, Président WELCOOP
Président du fonds de dotation entrepreneurial d'ALEXIS-Lorraine

Transmettre et soutenir l'envie d'entreprendre.

Pourquoi soutenir le fonds de dotation entrepreneurial ?

Le fonds de dotation d'ALEXIS-Lorraine permet de garantir à tous ceux qui veulent entreprendre quels que soient la nature, l'état d'avancement de leur projet, et quel que soit leur profil socio-économique, de bénéficier d'un accompagnement individualisé et professionnel. Le fonds agit comme un garant de notre mission d'utilité générale.

Le fonds de dotation est également une mise en réseau et une structuration d'une réflexion collective des décideurs lorrains en vue de favoriser l'entrepreneuriat régional à travers les actions exclusives engagées par ALEXIS-Lorraine.

Concrètement, le fonds de dotation d'ALEXIS-Lorraine a pour objet :

- de développer l'esprit entrepreneurial,
- de favoriser la création, le suivi, la transmission et le développement d'entreprises en Lorraine,
- de contribuer au développement économique régional par la création d'entreprises et d'emplois, l'appui à la création d'activités nouvelles, la création et l'animation de réseaux de créateurs,
- d'accompagner tout porteur de projet quels que soient son profil socio-économique, la nature et l'état d'avancement de son projet,
- d'encourager et de structurer une réflexion collective des décideurs lorrains en vue de favoriser l'entrepreneuriat régional.

Vous êtes chef d'entreprise, particulier, créateur accompagné par ALEXIS-Lorraine, et vous souhaitez soutenir la création d'entreprises.

Comment soutenir le fonds de dotation entrepreneurial ?

Si vous souhaitez encourager les actions menées par l'association ALEXIS-Lorraine en l'aidant notamment à accompagner les créateurs d'entreprises, faites un don à son fonds de dotation et bénéficiez d'une réduction d'impôt. Votre don peut prendre la forme d'un apport en numéraire ou en nature tels que notamment valeurs mobilières ou bien immobilier.

Vous êtes un particulier :

Un don au fonds de dotation entrepreneurial d'ALEXIS-Lorraine donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale aujourd'hui à 66 % du montant du versement dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Les donations et les legs consentis à travers le fonds de dotation sont exonérés de droits de succession et de mutation.

Ex : Si vous versez 500 €, vous pourrez déduire 330 € de votre impôt sur le revenu. Ce don ne vous coûte que 170 €.

Vous êtes une entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés :

En donnant au fonds de dotation entrepreneurial d'ALEXIS-Lorraine, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 60 % du montant de votre versement, dans la limite de 0,5 % de votre chiffre d'affaires.

Ex : Si vous versez 5000 €, vous pourrez déduire 3000 € de votre impôt. Ce don ne vous coûte que 2000 €.



FONDS DE DOTATION
ENTREPRENEURIAL D'ALEXIS-LORRAINE

Siège social

5 rue Alfred Kastler - 54320 Maxéville
Tél. : 03 83 92 30 70 - Fax : 03 83 92 30 71 - Mail : Contact@Alexis.fr

Publication n°2215 au Journal Officiel, parue le 23 juin 2012
Déclaré à la préfecture de Meurthe et Moselle, le 06 juin 2012

